

09/10

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019**

**Présents :**

Côme AGOSTINI, John ANGELL, Richard BALME, Anne BISAGNI-FAURE, Catherine BLANC, Christine CLERICI (départ à 10 h 36), Simon CORDONNIER, Pascale EISENBERGER, Yannig GOURMELON (départ à 10 h 30), Jean-François HUCHET (départ à 10 h 24), Lucie KRAEPIEL, Gaëlle LARRIEU, Jeanne LAZARUS, Emmanuel LAZEGA, Marie-Christine LEPETIT (départ à 10 h 56), Miao LIN-ZUCKER, Fabien LOUCHARD, Vincent MORANDI (départ à 10 h 56), Anton MUKHAMEDOV, Elvire POMEAU (départ à 9 h 55), Karoline POSTEL-VINAY, Marion STERN.

**Absents ou excusés :**

Ulysse BICAL (procuration à Anton MUKHAMEDOV), Olivier DUHAMEL (procuration à Jeanne LAZARUS), François HEILBRONN (procuration à John ANGELL), Julie de LA SABLIERE (procuration à Yannig GOURMELON), Marc LAZAR, Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Jeanne LAZARUS), Marie RASSAT (procuration à Vincent MORANDI), Arnaud ROBINET (procuration à Pascale EISENBERGER), François-Joseph RUGGIU (procuration à Richard BALME), Naouri SAOUABI.

**Assistaient à la séance :**

Nelly ANTOINE	représentante du Recteur
Amélie ANTOINE AUDO	directrice des études et des partenariats
Francesca CABIDDU	responsable accueil et services aux enseignants et aux étudiants
Dolly CARÈNE	chargée de mission
Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	directrice de la formation
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Arnaud JULLIAN	secrétaire général
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Vincent TÉNIÈRE	adjoint au secrétaire général
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante

\*

\* \*

I. Motion de soutien à Roland MARCHAL	4
II. Information et avis sur le contrat de site et son volet établissement	5
III. Information et avis sur la convention de coordination territoriale	5
IV. Bilan 2018-2019 de la politique d'aide financière et de services aux étudiant·e·s	14
V. Présentation du calendrier électoral 2020	22
VI. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 28 mai et 25 juin 2019	23
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	23

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019**

*La séance est ouverte à 9 h 02 par Jeanne LAZARUS.*

**Jeanne LAZARUS**

Bonjour à toutes et tous. Nous accueillons aujourd'hui parmi nous trois nouvelles membres, dont nous sommes très heureux de faire la connaissance et de bénéficier de la participation à nos débats :

- Mme CLERICI, administratrice de SPC, présidente de l'Université de Paris ;
- Mme BISAGNI-FAURE, rectrice de Bordeaux ;
- Mme LEPETIT, chef de service de l'IGF.

Merci à vous d'avoir accepté de siéger à ce conseil.

Aujourd'hui, avant de commencer nos débats, je voudrais, au nom du Conseil et personnellement, rendre hommage à Maguelone VIVÈS, qui, comme vous le savez, nous a quittés il y a quelques semaines. Elle était une étudiante en début de master qui était élue parmi nous. C'est évidemment un événement bouleversant pour l'ensemble des membres du Conseil et des étudiants. Je voudrais aussi, à travers elle, rendre hommage au travail et au professionnalisme des étudiants qui sont élus, dont la présence est toujours pour nous un modèle d'engagement, souvent de courage, dans les prises de parole, et Maguelone représentait parfaitement cette génération, notamment de jeunes femmes qui, devant des assemblées intimidantes, s'opposent, n'hésitent pas à énoncer parfois de façon solitaire ou minoritaire ce qu'elles ont à dire.

C'est évidemment une grande perte pour Sciences Po, pour le Conseil et pour ses amis. Je laisserai Fabien LOUCHARD nous parler d'elle, mais avant cela, M. MION voudrait dire quelques mots.

**Frédéric MION**

Je voudrais d'un mot ajouter ma voix à la vôtre pour dire notre profonde émotion. Vous l'avez rappelé, Maguelone VIVÈS nous a quittés le 16 octobre dernier, d'une manière qui, je crois, a été extrêmement brutale pour toutes celles et tous ceux qui l'accompagnaient dans la maladie dont elle nous avait fait part quelques semaines auparavant.

Nous étions nombreux à nous réjouir de la retrouver à Sciences Po à son retour de troisième année, qu'elle avait passée à l'université Humboldt de Berlin. Nous étions nombreux à nous réjouir de revoir son énergie, son intelligence, son talent, qui commençaient à trouver leur plein développement. Et nous sommes nombreux à vivre très douloureusement cette disparition si brutale et si injuste.

Maguelone, vous l'avez rappelé, était membre de ce Conseil, mais elle était plus largement une actrice très engagée de la vie de notre maison dès son arrivée à Sciences Po, lorsqu'elle nous a rejoints en 1<sup>ère</sup> année du collège universitaire sur le campus de Paris au début de l'année universitaire 2016-2017. Elle s'est investie au sein de plusieurs associations étudiantes, au premier chef l'UNEF, mais également Sciences Po Zéro Fossile et quelques autres. Elle était investie sans relâche dans la lutte contre les discriminations : elle a porté le festival étudiant contre le racisme et les discriminations, organisé par l'UNEF chaque année, elle tractait, je crois que l'on peut le dire, quasiment tous les jours dans nos locaux, en particulier dans la Péniche.

En décembre 2017, alors qu'elle était au milieu de sa 2<sup>ème</sup> année, elle s'est vu confier la présidence de l'UNEF et elle a été élue dans ce Conseil au mois d'avril 2018. Elle y a siégé peu de mois, puisqu'elle est partie peu de temps après pour sa 3<sup>ème</sup> année, mais nous avons eu la chance de la compter parmi nous quelques temps durant, et elle demeurait membre élue de ce Conseil. À l'UNEF, elle a exercé ses responsabilités de présidente aux côtés de Fabien LOUCHARD, qui était secrétaire général, de Gabrielle ÉLIS, qui était trésorière, et de Marion STERN, responsable de la communication. Fabien et Marion sont avec nous ce matin.

Au quotidien, elle veillait à défendre ses positions, avec, vous l'avez dit, pugnacité, conviction, courage. Elle savait porter des sujets sérieux avec chaleur et humanité. Je me souviens, en ce qui me concerne, d'après discussions en plus petit comité dans mon bureau sur des questions qui intéressent directement la vie de nos étudiants : sur les droits de scolarité, sur la santé mentale des étudiantes et des étudiants, sur la féminisation du nom de nos amphithéâtres, sur la féminisation de nos syllabus et du corps

enseignant, et sur bien d'autres sujets encore comme pour le campus de Saint-Thomas, la question de la restauration collective des étudiantes et des étudiants.

Pour toutes ces raisons, pour mille autres encore, il était naturel que nous rendions hommage ce matin à Maguelone, qui faisait partie de ces êtres qui savent concilier le militantisme actif avec une extraordinaire chaleur humaine et une grande élégance. Nos pensées de profonde sympathie vont à nouveau ce matin vers ses proches, vers sa famille, vers tous ses amis. Elle manquera profondément aux travaux de notre conseil, mais plus largement elle manquera à la vie de notre communauté.

### **Fabien LOUCHARD**

Je vous remercie beaucoup. Je laisserai vite Marion et Lucie prendre la parole, parce que j'ai déjà eu l'occasion de parler le jour de ses obsèques, à l'hommage rendu à Sciences Po. Mon intervention sera courte. J'avoue que je n'ai plus les mots pour parler de Maguelone.

La seule chose que je peux dire, c'est que ce Conseil perd une élue dévouée, que cette école perd une étudiante brillante, et que je perds une amie formidable, qui était comme une sœur. Je peux rappeler très brièvement les derniers combats de Maguelone, notamment lors de sa maladie sur l'appel au don : le don du sang et le don de la moelle osseuse qui sauvent chaque année de nombreuses personnes victimes de leucémie. Malgré sa maladie, elle a beaucoup insisté sur ce point, et je pense qu'elle aurait aimé qu'on puisse aider à sauver des vies.

Je voudrais remercier pour ma part, et je pense que Lucie et Marion seront d'accord, la Direction pour son soutien complet lors de cette épreuve, notamment le directeur de la vie étudiante, pour sa réaction parfaite, qui nous a mis directement en relation avec le pôle santé, et aussi M. le Directeur, pour ses propos qui ont été réconfortants et qui a su trouver les mots pour décrire notre souffrance.

Et je tiens à dire au nom des élus UNEF que nous ferons en sorte que la parole de la camarade VIVÈS soit toujours présente dans ces murs.

### **Marion STERN**

Je ne souhaite pas revenir sur les qualités humaines, personnelles et amicales de Maguelone. Beaucoup parmi vous ont pu s'en rendre compte, parce qu'il était impossible de la côtoyer sans constater à quel point elle était merveilleuse. Nous parlerons surtout ici de son engagement au sein de Sciences Po.

Cette école, Maguelone avait su y faire sa place. Dès notre première année, nos camarades de classe et professeurs reconnaissaient son engagement. Elle parlait avec son cœur et toute sa détermination, sans filtre. Elle était incapable de rester face à une injustice sans agir. L'inactivité, ce n'était pas un mot qu'elle connaissait.

C'est comme ça qu'elle a adhéré à l'UNEF : pleine de conviction et déterminée à aider le plus d'étudiants et d'étudiantes. Son sens de l'organisation et sa capacité à entraîner un collectif en ont rapidement fait une syndicaliste de grande compétence, guidée par sa vision locale, concrète, au plus près des étudiants et des étudiantes. Elle a été élue vice-présidente puis présidente de notre section locale. Parmi ses combats, l'accès à des protections périodiques gratuites, la mobilisation contre la loi ORE et bien sûr le désengagement de Total dans le financement de Sciences Po.

Maguelone ne se limitait pas à une organisation. Son engagement était désintéressé et multiple. Il était guidé par son énergie et les causes qui lui tenaient à cœur. Elle se déguisait en kangourou pour Sciences Po Zéro Fossile, elle organisait des lâchers de tampons en Boutmy, elle bloquait Sciences Po.

C'était aussi une élue dévouée, une élue qui ne reculait devant rien et qui refusait les compromis lorsque la cause était trop importante. Même au cours de sa 3<sup>ème</sup> année, elle lisait assidument ses dossiers et nous proposait toujours son aide.

Maguelone, c'était une amie brillante, énergique, incroyablement généreuse. C'était celle qui pensait toujours en premier à ses camarades, qui était pleine de petites attentions, que ce soient les smoothies qu'elle nous préparait ou ses danses en Péniche. Nous perdons une camarade, une leader, une amie.

Maguelone, toi que nous aimions si fort, sois au moins rassurée sur un point : nous ne laisserons pas tomber tes combats ou tes causes.

### **Lucie KRAEPIEL**

Je vais clore cet hommage, qui est important pour nous, et qui est tout sauf facile, comme vous le voyez. Pour moi, c'est également difficile, parce que j'occupe aujourd'hui un siège qu'elle aurait dû occuper :

elle était ma suppléante, et nous avons décidé qu'elle siègerait à ma place après la coupure d'automne. Ce ne sera pas le cas, et c'est assez terrible pour moi et pour nous.

Quand on se lance dans la lutte syndicale, on commence par avoir des mentors, ces gens un peu plus aguerris qui vous accueillent, qui vous aident, qui répondent à vos questions, qui vous encouragent, et parfois qui vous consolent aussi. Puis on devient à son tour ce guide pour les générations suivantes. Je crois que j'ai un peu été, cette mentor, pour Maguelone : je l'ai accueillie, je l'ai vue s'épanouir dans le syndicalisme étudiant, je l'ai vue apprendre, s'affirmer, et assez vite je me suis rendu compte de sa verve, de son engagement, de ses qualités syndicales, mais bien sûr aussi personnelles.

Elle a été la camarade et l'amie dont tout le monde rêve. C'est ce que je retiendrai et ce que je souhaitais vous faire partager aujourd'hui. Même si la tristesse reste, et que les larmes continuent de couler, je me souviendrai de Maguelone, « Mag », avec le sourire et la flamme du syndicalisme toujours allumée.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci à vous pour ces mots. Nous allons désormais passer à l'ordre du jour.

## **I. MOTION DE SOUTIEN À ROLAND MARCHAL**

### **Jeanne LAZARUS**

Je ne sais pas si vous avez reçu la motion de soutien. Si tout le monde l'a eue et l'a lue, je ne vais pas la relire, et nous allons directement passer au vote, puisque nous avons déjà eu une première discussion au sujet de la motion de soutien à Fariba ADELKHAH, et qu'il s'agit, hélas, d'une suite à cette motion, à moins que quelqu'un ne souhaite prendre la parole.

#### *a) Questions et observations*

### **Karoline POSTEL-VINAY**

Roland MARCHAL étant mon voisin de bureau, de même que Fariba, je voudrais d'abord apporter mon entier soutien à la motion, qui a d'ailleurs déjà été votée au Conseil d'administration de l'INALCO – je parle sous le contrôle de son président, Jean-François HUCHET.

À vrai dire, nous n'avons pas de nouvelles. Ils sont tous les deux enfermés depuis le début du mois de juin, pour des motifs totalement arbitraires, et nous sommes dans l'attente d'un éventuel résultat de la procédure d'instruction, mais je crois que nous ne sommes pas très optimistes, et nos moyens sont très limités.

#### *b) Vote*

### **Jeanne LAZARUS**

Je mets donc la motion au vote.

### **Andreas ROESSNER**

Je vais d'abord annoncer les procurations :

- M. ROBINET à Mme EISENBERGER,
- M. HEILBRONN à M. ANGELL,
- Mme RASSAT à M. MORANDI,
- M. DUHAMEL à Mme LAZARUS,
- Mme LEMARDELEY à Mme LAZARUS,
- M. RUGGIU à M. BALME,
- Mme de LA SABLIERE à M. GOURMELON,
- M. BICAL à M. MUKHAMEDOV.

*La motion de soutien à Roland MARCHAL est adoptée à l'unanimité des voix.*

## **II. INFORMATION ET AVIS SUR LE CONTRAT DE SITE ET SON VOLET ÉTABLISSEMENT**

## **III. INFORMATION ET AVIS SUR LA CONVENTION DE COORDINATION TERRITORIALE**

### **Jeanne LAZARUS**

Passons donc au 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour, qui est un point d'information sur le contrat de site. Le vote ne sera pas un vote d'acceptation, mais un vote d'information pour le Conseil de l'Institut. Ce sont Amélie ANTOINE AUDO et Vincent TÉNIÈRE qui vont nous faire la présentation.

### **Frédéric MION**

Si vous le permettez, Madame la Présidente, nous pourrions examiner ensemble les points II et III, puisque la question de la convention de coordination territoriale est étroitement liée à celle de la politique de site, qui se traduit dans le contrat de site au travers du volet spécifique à Sciences Po. Du reste, pour la clarté de l'exposé, j'ai demandé à Amélie ANTOINE AUDO de commencer par la convention de coordination territoriale.

### **Jeanne LAZARUS**

Nous avons donc une petite inversion de l'ordre du jour.

#### *a) Exposé*

### **Amélie ANTOINE AUDO**

Si, conformément au choix de ses instances à l'automne 2017, Sciences Po n'a pas intégré ce qui était alors appelé l'Université-cible de l'IDEX, devenue depuis l'Université de Paris en mars 2019, par la fusion des universités Paris Descartes et Paris Diderot et l'intégration de l'IPGP, Sciences Po a tout de même rejoint le cercle des « partenaires privilégiés » de l'IDEX.

Un projet d'accord, qui vous avait été soumis, avait été discuté à l'échelle du site afin de reconnaître notamment le principe d'héritage, comme bien commun des bénéficiaires du premier IDEX, et de témoigner de l'engagement collectif des partenaires dans le projet d'IDEX, de poser ainsi un paramètre de labellisation et de financement des actions.

Le projet de convention de coordination territoriale qui vous est présenté aujourd'hui est finalement l'expression la plus aboutie de cet accord et répond par ailleurs au cadre de la loi du 22 juillet 2013, qui inscrit la coordination territoriale comme obligation pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous la tutelle du ministère. Cette loi est toujours en vigueur, et nous réaffirmons par cette convention le choix de notre site aux côtés de nos partenaires.

Une ordonnance a cependant été publiée fin décembre 2018 pour apporter une certaine souplesse et permettre notamment aux COMUE (communautés d'universités et établissements) d'expérimenter pendant dix ans de nouveaux modes d'organisation et d'inscription territoriale. C'est dans ce cadre que les présidents-directeurs du site USPC, de notre COMUE USPC, ont fait le choix de se saisir de cette ordonnance et d'adopter un mode d'organisation plus souple, plus agile, tout en capitalisant sur le bilan positif et l'*affectio societatis*, qui avaient d'ailleurs été reconnus et relevés par le jury HCERES, qui a rencontré notre COMUE dans ses différentes composantes.

Il est ainsi proposé de substituer la COMUE USPC à l'Alliance Sorbonne Paris Cité, dont les modalités sont décrites dans le projet de convention de coordination territoriale, qui devra être approuvé par arrêté du ministre après délibération de chacun des établissements. Cette convention a toujours pour objectif de coordonner les politiques de recherche et de formation, conformément à la loi, mais cette fois-ci de manière collaborative et non intégrative, puisque nous avons fait le choix d'une association dite sans chef de file.

En effet, vous pouvez lire le modèle de gouvernance qui est proposé : les décisions seront prises de manière collégiale au sein d'un conseil des membres où toutes les parties sont représentées, et ces parties

associent les étudiants et les personnels aux décisions en les mobilisant, notamment au sein de comités de propositions ou de suivi des actions menées ensemble.

La coordination s'appuie sur un établissement gestionnaire. Nous avons fait le choix, et je remercie Christine CLERICI, ici présente, de confier cette mission à l'Université de Paris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle sera bien sûr dotée d'une obligation de transparence et chargée de rendre compte à l'ensemble des partenaires. Un délégué général animera la vie de l'Alliance et les projets en commun, il fera vivre les différentes instances. L'Alliance disposera des financements suivants :

- L'héritage de la COMUE Sorbonne Paris Cité, qui sera transféré également à l'Université de Paris, pour la bonne gestion de l'Alliance
- La contribution des partenaires. Chaque année, nous avons une cotisation qui est d'un peu moins de 200 000 € par partenaire.
- Des financements issus de la dotation IDEX pour des actions qui sont partagées avec l'Université de Paris.
- Des appels ou des financements extérieurs, dont nous pouvons nous saisir et qui sont mobilisés pour des actions partagées.

Le contrat pluriannuel de site avec l'État est finalement l'expression de la stratégie du site sur cinq ans et va poser les objectifs et les actions que nous souhaitons mener de manière coordonnée.

Sciences Po contractualise pour la cinquième fois avec l'État, et pour la deuxième fois dans le cadre élargi du site Sorbonne Paris Cité, toujours conformément à la loi du 22 juillet 2013. Le contrat de site comporte d'une part un volet commun, qui a été discuté avec l'ensemble des partenaires du site, et d'autre part un volet spécifique à chacun des établissements, ce qui est la raison pour laquelle nous vous proposons ce matin avec Vincent TÉNIÈRE une intervention à deux voix.

Il vient clore un processus qui a été engagé en 2016, par l'évaluation HCERES d'abord de la COMUE ensuite de chacun des établissements et de chacune des composantes des établissements. Il se nourrit par conséquent des bilans fins des évaluations qui ont été menées à ce moment-là, et également des objectifs qui ont été posés par chacune des composantes pour les cinq années à venir.

Il s'inscrit en outre dans un dialogue contractuel dit « rénové » (pour employer les termes du ministère), qui est ouvert pour la première fois à chacun des acteurs d'un site, c'est-à-dire les collectivités ou encore les organismes de recherche, et articulé aux politiques publiques, avec cette idée de mobiliser des forces et des moyens sur des objectifs partagés par l'ensemble des acteurs inscrits sur un territoire. La grande nouveauté, en particulier pour notre site, a été d'organiser en phase préparatoire deux réunions entre les présidents-directeurs de nos établissements et des organismes de recherche associés à nos UMR pour travailler de concert sur le volet recherche.

Sur le volet commun, le ministère nous a tout d'abord invités à définir ou à redéfinir notre identité collective, ce qu'ils appellent la « signature du site » dans un contexte où l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche continue d'être très vive. Nous sommes donc appelés à repositionner ce qui fait l'identité de chacun de nos sites.

Finalement, les changements institutionnels à l'œuvre ne modifient pas de manière significative notre site, puisque nous restons le premier pôle français en santé, grâce à la faculté de médecine de ce qui est aujourd'hui l'Université de Paris, mais aussi de Paris-XIII. Nous avons des forces remarquables dans le domaine des sciences de la Terre et des planètes, et nous sommes un acteur de premier plan en sciences humaines et sociales, notamment sur le champ des études aréales et études globales, mais aussi des langues et de la linguistique, de l'analyse de l'action publique et du politique, ou encore de l'étude des phénomènes économiques ou de la psychologie.

Pourtant, et ceci explique partiellement que l'on vous propose un projet, nous devons noter que la Sorbonne Nouvelle va probablement quitter le site, faisant le choix de rejoindre un pôle exclusivement sciences humaines et sociales.

Les deux transformations majeures pour la période des cinq ans à venir sont évidemment le nouveau projet d'IDEX, qui pose la question de l'équilibre nouveau à trouver entre les partenaires du site (c'est un point que vous retrouvez dans le texte du projet) et les transformations institutionnelles, avec en particulier le fait que nous proposons une convention de coordination territoriale.

Le contrat de site se pose dans cet objectif. Il y a toujours, sous le même format qu'il y a cinq ans, des objectifs communs, de grands axes sur chacun des grands domaines d'activité (recherche, formation, vie étudiante et vie de campus). Mais la nouveauté est qu'il accepte le principe d'une diversité des profils

d'établissements inscrits dans la dynamique du site. Il donne par conséquent la possibilité de développer des projets bilatéraux et multilatéraux sur des objectifs définis et de conventionner avec certains des acteurs sur ces objectifs.

Nous vous proposons ensuite de façon succincte – je ne commenterai pas chacune des diapositives – la présentation qui nous a été demandée par le ministère, une présentation par axe et grand objectif, chacun marqué par un certain nombre de jalons. Nous n'avons pas sur le volet commun d'indicateurs, puisque ces indicateurs s'appuient en grande partie sur les indicateurs des établissements, mais certains pourront être posés dans la période à venir. Il me revient cependant d'attirer votre attention sur certains objectifs en particulier.

Sur l'axe gouvernance, enjeux et territorial, il y a bien sûr l'adoption du projet de convention de rapprochement. Chacun de nos établissements va en discuter dans ses instances d'ici à la fin de l'année. Sur le volet ressources, j'ai évoqué avec vous les éléments qui vont nous permettre de travailler sur des projets communs.

Sur la question de l'écosystème du site, il y a un point nouveau : nous posons dans ce contrat la possibilité d'un dialogue, notamment avec le CNRS qui souhaite développer sa politique en matière de professeurs attachés, en matière de contrats doctoraux et, pour les établissements universitaires qui le souhaiteront, en matière de *tenure track*.

Sur le volet formation, l'enjeu est de continuer de consolider et de développer une stratégie de formation reposant sur l'interdisciplinarité et la modularité des parcours. On vous a présenté dans ce Conseil le projet METIS, avec le développement de cursus interdisciplinaires avec l'Université de Paris et en interne un *bachelor of arts and sciences*. Cela s'inscrit tout à fait dans ce cadre. Les enjeux de réussite étudiante, que Vincent évoquera, font le lien avec nos objectifs partagés au niveau du site, de même que les enjeux d'innovation pédagogique.

Sur le volet recherche, l'interdisciplinarité est une fois encore ce qui nous a le plus animé, avec notamment la création d'un centre des politiques de la Terre et d'autres projets de ce type.

Enfin, un mot sur la vie de campus et la vie étudiante : c'est dans ce cadre partagé que va s'inscrire en particulier la coopération avec le CROUS et toutes les actions qui relèvent de cette collaboration.

## **Vincent TÉNIÈRE**

Je passe à la partie portant sur le volet spécifique Sciences Po. Le contrat qui vous a été présenté découle d'un dialogue qui a été engagé en février 2019 avec les équipes du MESRI, et qui faisait suite à l'évaluation de Sciences Po par le Hcéres, dont le rapport final a été publié en novembre 2018.

Comme Amélie l'a indiqué, le cadre de ce dialogue a été sensiblement renouvelé, intégrant une architecture d'itérations beaucoup plus fortes entre le site et la partie établissement.

Autre élément de nouveauté à garder en mémoire : dorénavant, l'exercice contractuel est déconnecté de la problématique d'allocation des moyens, laquelle est renvoyée à un nouvel exercice, expérimenté l'an dernier par le MESRI, qui s'intitule « *dialogue stratégique et de gestion* », à l'expérimentation duquel Sciences Po avait participé l'an dernier, et qui va être généralisé cette année à l'ensemble des établissements du service public de l'enseignement supérieur.

Autre élément de renouvellement du cadre contractuel: la volonté du MESRI de rendre cet exercice beaucoup plus stratégique, en articulation avec les enjeux de politique publique portés par le ministère et également au travers d'un format beaucoup plus resserré, avec moins de textes et d'indicateurs, mais globalement un processus de suivi renforcé.

Ce contrat – vous l'aurez constaté – témoigne dans l'ensemble d'une relation très constructive avec le MESRI. Ce dernier, et c'est une nouveauté, reconnaît Sciences Po en tant qu'université de recherche de plein exercice, malgré un certain nombre de spécificités dans le paysage de l'enseignement supérieur français que le contrat s'emploie à valoriser, notamment en matière de pluridisciplinarité en SHS, en matière de projection internationale et en matière d'ouverture sociale.

Comme Amélie, je vais passer assez vite sur les axes que vous avez déjà découverts. En matière de recherche, un élément très fort fait le lien avec le contrat de site et réside dans l'objectif de développer l'interdisciplinarité au travers de nouveaux programmes en interne à Sciences Po, entre nos centres de recherche, entre nos disciplines, mais également avec d'autres champs disciplinaires, en lien avec l'Université de Paris ou les établissements de Sorbonne Paris Cité. C'est un élément fort du contrat qui s'articule également en matière de formation, notamment le projet METIS dont Amélie a parlé.

L'autre objectif est de renforcer la place de l'école doctorale au sein de Sciences Po, ainsi que son internationalisation, et de continuer à développer une politique scientifique dynamique, passant par un meilleur accompagnement des nouveaux entrants, mais aussi par une politique affirmée en matière d'égalité femmes-hommes.

En matière de formation, l'élément fort est constitué par le soutien du ministère et ses encouragements dans le cadre de notre réforme des admissions, notamment sous l'angle de la diversification sociale que cette réforme va rendre possible, en particulier grâce à l'évolution du dispositif des conventions éducation prioritaire et des modalités renforcées d'accompagnement des lycéens, en présentiel et à distance.

Un autre élément très important pour le ministère dans le cadre de ses politiques publiques est le renforcement des actions en matière de réussite étudiante, qu'il s'agisse d'actions en faveur de la santé étudiante et de la prévention, de l'objectif de mettre en place un guichet de services étudiant à l'issue des travaux sur le site du 13 rue de l'Université, ou de l'ambition, dans le cadre du projet Campus 2022, d'augmenter le nombre de places de travail libres pour les étudiants. Nous savons que c'est un problème, et nous essayons d'y remédier, avec le soutien du ministère. Il y a enfin la volonté de Sciences Po de promouvoir à tous les niveaux une culture de l'engagement, ce qui passe par différents leviers d'action, notamment la création d'une direction de la vie de campus et de l'engagement, le développement du parcours civique et la problématique de la préparation de carrière publique, qui fera l'objet d'un jalon spécifique dans le cadre de ce contrat : c'est un élément qui intéresse particulièrement le ministère.

En matière d'international, le contrat met en exergue un enjeu relatif à l'ancrage européen des coopérations de Sciences Po. Le projet CIVICA d'une université européenne porté par Sciences Po est un élément extrêmement fort de déploiement. Il y a également le projet franco-allemand MaxPo, pour lequel la question du renouvellement se posera en 2021, et où l'appui du ministère nous aidera à faire levier auprès de nos partenaires allemands. Le ministère a réaffirmé à de nombreuses reprises l'objectif très fort de voir les établissements français, particulièrement Sciences Po, renforcer leur coopération avec l'Afrique. Il y a donc notamment ici un objectif de développer des accords de double diplôme. Il y a enfin l'objectif de poursuivre l'engagement dans des réseaux multilatéraux – le réseau Alliance, qui existe depuis plus d'une dizaine d'années avec nos amis de l'Université de Columbia, mais également le projet U7, qui s'est construit en marge du G7 cette année, et un nouveau réseau dans lequel nous souhaitons nous insérer, le *Global Alliance of Universities on Climate*.

En matière de documentation, le ministère a souhaité centrer le contrat sur les enjeux relatifs à la recherche, et notamment la problématique de science ouverte, mais sachez que, en matière de formation, il est rappelé dans le contrat, même si ce n'est pas sous la forme d'un objectif, que nos ambitions sont très fortes, avec la création en particulier d'un *learning center* à l'Artillerie et l'objectif d'élargir encore les horaires d'ouverture de la bibliothèque.

En matière de pilotage, le souhait du ministère, qui vaut pour tous les établissements d'enseignement supérieur et qui sera un élément phare du dialogue de gestion qui sera généralisé cette année, est de conforter le pilotage économique et stratégique. La question spécifique à Sciences Po est celle du passage au régime des compétences élargies : le fait de recevoir directement l'affectation des personnels et de la masse salariale des personnels, actuellement gérée par le MESRI – des personnels académiques pour l'essentiel.

Enfin, le contrat met en exergue l'enjeu de renforcer l'expertise immobilière, avec notamment la finalisation de notre schéma directeur pour le campus parisien, qui permettra de répondre à une demande récurrente du ministère, qui est la réalisation d'un SPSI, schéma pluriannuel de stratégie immobilière, ce qui est demandé à l'ensemble des opérateurs du ministère de l'enseignement supérieur.

J'en termine par les modalités de suivi de ce contrat. En avance de phase, il a déjà donné lieu à l'accréditation de notre école doctorale pour le diplôme national de doctorat qu'elle confère, à l'occasion du CNESER de juillet. Par ailleurs, vous l'aurez remarqué, un certain nombre de jalons et d'indicateurs ont été définis en appui de chacun de ces objectifs et seront discutés dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion, dont nous avons parlé.

Enfin, en matière de formation, s'agissant du renouvellement des grades des licences et de master, l'objectif est désormais de réintégrer ces renouvellements dans la temporalité du contrat et de faire en sorte que ces renouvellements soient précédés, comme cela a pu être le cas pour l'accréditation de l'école

doctorale, d'une évaluation préalable par le Hcéres. C'est vraiment un élément important de « normalisation » du processus, s'agissant de Sciences Po.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup pour cette présentation, qui était forcément un peu plus légère que l'ensemble des informations que l'on pouvait trouver dans les documents. Avez-vous des questions, des commentaires ?

#### *b) Questions et observations*

### **Lucie KRAEPIEL**

Le projet SPC suscite évidemment de l'enthousiasme en ce qui concerne les nouvelles coopérations scientifiques. En revanche, nous avons quelques points à soulever, notamment sur la gouvernance. On sait que les conseils très nombreux de la COMUE ont montré leurs limites, mais la rationalisation extrême de l'instance de gouvernance, ouverte aux seuls chefs d'établissement, nous pose un peu question.

Vous avez parlé, et on en avait déjà parlé en Conseil d'administration, de ce fameux comité de proposition et de suivi, qui exprime à notre sens une mise à l'écart des étudiants, des personnels et des enseignants, qui ne seront plus votants, n'auront plus vraiment de voix décisionnelle. Et, alors que l'article 3 ambitionne de développer la vie de campus, en particulier pour exprimer la prééminence de SPC en matière de stratégie de vie de campus, ou bien encore de proposer une stratégie de recherche ambitieuse, on peut s'interroger sur l'absence totale de représentation des personnels – enseignants, personnels ou étudiants.

Par ailleurs, en ce qui concerne simplement Sciences Po, nous ne comprenons pas entièrement l'intérêt qu'aurait Sciences Po à rentrer dans un tel dispositif, excepté pour le *bachelor of arts and sciences*, qui est effectivement un sujet sur lequel nous sommes plutôt enthousiastes, même s'il y a des choses à régler au sein de l'établissement sur cette question. On a l'impression que cette alliance sera beaucoup moins visible que l'USPC, et que Sciences Po n'aurait pas forcément intérêt à rentrer dans cette coordination d'établissements.

De plus, sur la stratégie de recherche, comme je l'ai déjà dit en d'autres occasions, je suis toujours extrêmement déçue et étonnée que l'école doctorale ne figure pas dans le projet d'alliance. Elle n'est évoquée à aucun moment, si ce n'est pour dire que l'on renouvelle le diplôme national de doctorat pour le CNESER. C'est un simple renouvellement, alors que, quand on parle de recherche, je pense que Sciences Po oublie un peu son école de recherche et ses étudiants qui veulent faire de la recherche. La faculté permanente est évidemment importante et doit être mise en avant, mais j'ai toujours du mal à comprendre pourquoi, quand on parle de recherche, on ne parle pas des étudiants qui font de la recherche.

### **Frédéric MION**

Je vais tenter d'apporter quelques éléments de réponse à Mme KRAEPIEL et je laisserai naturellement à Amélie ANTOINE AUDO et à Vincent TÉNIÈRE le soin de compléter mon propos le cas échéant.

Sur les questions de gouvernance, comme vous l'avez noté, notre souhait collectif (je crois qu'il était vraiment partagé par les autres responsables des établissements qui constitueront l'alliance SPC) était d'évoluer vers une structure qui offre beaucoup plus de souplesse que celle de la COMUE. Certains d'entre vous ont siégé dans les instances de la COMUE. Je ne voudrais pas m'exprimer à leur place, mais je crois que toutes et tous ont pu en éprouver la lourdeur et la faible agilité, pour le dire de manière simple.

L'idée est d'avoir des instances qui soient avant tout des lieux de discussion, pour permettre ensuite d'élaborer des projets et de conduire à des décisions. Ces décisions ont vocation à être soumises dans chacun de nos établissements aux Conseils qui les gouvernent. Vous citez l'exemple du *bachelor of arts and sciences*, vous avez vu, Mme KRAEPIEL, qu'il a fait l'objet d'un vote en bonne et due forme de ce Conseil lors d'une de ses récentes séances. Il en va de même du reste.

Cela me permet de répondre à la seconde objection que vous soulevez, sur le fait qu'il y aurait finalement peu de raisons pour Sciences Po de rester arrimé à ce site et à cette collectivité que constitue SPC. Je crois que vous passez sous silence des projets qui sont très importants pour nous. Le *bachelor*

*of arts and sciences* en est un, mais vous savez que nous avons aussi la chance de faire vivre un double diplôme avec l'INALCO pour vos camarades de l'école doctorale, qui sont notamment inscrits dans les cursus de science politique et qui veulent se spécialiser dans la connaissance d'une zone géographique de notre planète. C'est bien l'un des moyens de mobiliser cette école doctorale au service d'ambitions de recherche future, puisqu'il s'agit de former des générations de jeunes chercheurs, qui seront doublement acculturés : à la maîtrise d'une science sociale dans toutes ses composantes et à la maîtrise des caractéristiques culturelles d'une zone du globe.

Mais cela ne résume pas l'intégralité de nos collaborations avec les membres de l'alliance SPC. Vous savez qu'il y a également un institut des politiques de la Terre qui est en construction, et qui rassemble les forces de l'IPGP, de l'Université de Paris et de Sciences Po. Vous savez également que le labex LIEPP a été rattaché à l'Université de Paris, qu'il vient de construire un nouveau projet pour les années qui viennent, qui va précisément lui permettre de développer des axes de travail et de recherche en lien avec les disciplines présentes à l'Université de Paris. Nous avons par ailleurs des outils collectifs qui fonctionnent fort bien depuis plusieurs années. Je pense notamment au CFDIP, à Sapiens, à toutes ces structures dont vous avez entendu parler au fil des mois et des années.

Tout cela pour dire qu'il y avait pour nous une logique très forte, stratégique et politique, à ce que nous demeurions, ainsi que nous en avons affirmé le souhait, membres à part entière de ce site en mutation qu'est SPC.

### **Jeanne LAZARUS**

J'aimerais pour ma part prolonger cette discussion sur la place de Sciences Po au sein de cette alliance. Comme nous avons eu la présentation des deux parties l'une après l'autre, j'ai des questions qui portent aussi bien sur l'alliance que sur le contrat avec l'État.

La première question est l'enjeu des SHS au sein d'une alliance où figurent les sciences dites exactes, dures, etc. Le rapport de force n'est pas toujours en faveur des SHS dans les travaux interdisciplinaires. J'ai eu l'occasion de vous le dire, je le redis au sein du Conseil : le terme « sociétaux » est pour moi un signal d'une compréhension très limitée de ce que peuvent faire les SHS et de leur rôle dans des projets interdisciplinaires. Je tiens à préciser que les sciences sociales doivent être à égalité dans les travaux en commun et qu'elles ne doivent par exemple pas servir à la fin d'un important projet de médecine à se demander comment le faire accepter par les usagers. C'est souvent comme cela qu'on les place, et j'espère que, en travaillant en commun, chacun apprendra à mieux utiliser les savoirs des SHS.

J'ai été aussi un peu frappée par le fait que l'on parle de *start-ups* dans la valorisation du travail de SHS. Cela peut être parfois un résultat, mais je ne suis pas sûre que ce soit ce qui est à la base de l'engagement vers les sciences sociales de la plupart des étudiants comme des enseignants.

Quant au contrat avec l'État, j'aimerais comprendre : vous nous avez dit qu'il y avait deux parties, d'une part ce contrat, d'autre part le dialogue de gestion, qui, lui, comportera des engagements budgétaires, alors que le contrat n'en a pas. J'imagine qu'il y a des liens malgré tout entre les deux, que si nous ne respectons pas les objectifs qui sont indiqués dans ce contrat, les conséquences budgétaires pourraient être problématiques. Quelles sont donc concrètement les transformations que Sciences Po sera amené à mettre en œuvre pour respecter ce contrat, et potentiellement obtenir les budgets nécessaires ?

### **Frédéric MION**

Je vais apporter quelques éléments très rapides. À nouveau, Amélie ANTOINE AUDO et Vincent TÉNIÈRE pourront répondre, mais peut-être, s'agissant notamment du premier point que vous évoquiez, Madame la Présidente – les relations entre les sciences parfois qualifiées d'exactes et les sciences humaines et sociales – que Mme CLERICI souhaitera nous apporter son éclairage.

Sur ce premier point, je crois que nous sommes très au clair, concernant la communauté des enseignants-chercheurs de Sciences Po, sur le fait que les collaborations disciplinaires que nous souhaitons voir se développer, dans la lignée de ce qui a pu être fait sous l'empire de la COMUE, placent les disciplines incarnées à Sciences Po sur un pied d'égalité avec les disciplines présentes notamment à l'Université de Paris dans ses diverses facultés. Je crois que c'est vraiment cette ambition qui se traduit au travers des quelques projets très concrets dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Le *bachelor of arts and sciences* est une très bonne illustration pour nous de ce qu'il s'agit d'essayer de bâtir, mais l'Institut des politiques de la Terre, que nous avons eu l'occasion d'entendre décrire avec beaucoup de précisions par

Charlotte HALPERN, Richard BALME ou d'autres encore au sein du Conseil scientifique, a été construit avec exactement la même ambition. Les travaux du LIEPP, que j'évoquais tout à l'heure ont l'intention de mobiliser plus activement dans les années qui viennent des ressources scientifiques issues de l'Université de Paris, mais toujours avec cette même idée qu'il s'agit d'organiser une collaboration entre égaux et non pas, comme vous le disiez, une instrumentalisation de certaines disciplines par d'autres.

La seconde question que vous posiez avait trait au dialogue de gestion. Je laisserai Vincent TÉNIÈRE me reprendre si je me trompe, mais nous sortons d'une phase expérimentale de ce dialogue de gestion, qui a été menée l'année passée par les services du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, avec quelques établissements qui s'étaient portés candidats à faire office de pionner en la matière, dont Sciences Po. Ce que je retiens de l'expérience de l'année passée, et ce qui me semble être l'une des lignes directrices retenues pour la suite, est l'idée que ce dialogue de gestion doit nous permettre de tirer l'un ou plusieurs des fils qui sont présents dans le volet établissement de notre contrat de site autour d'actions plus précises pouvant donner lieu à une contractualisation annuelle qui mobilisera quelques moyens supplémentaires pour nous permettre d'aller au bout des objectifs que nous nous assignerons de la sorte.

Donc, le volet établissement qui nous a été présenté aujourd'hui, et sur lequel ce Conseil va être appelé à se prononcer pour avis, décrit l'univers des possibles au sein duquel nous irons tirer telle ou telle action qui pourra donner lieu à contractualisation dans le cadre du dialogue de gestion, comme cela s'est produit l'année passée.

### **Vincent TÉNIÈRE**

Absolument. Le dialogue stratégique et de gestion a vocation à financer, au terme d'une discussion et de l'analyse d'un certain nombre d'indicateurs, des projets venant à l'appui des objectifs du contrat. Il ne s'agit donc pas d'une discussion sur l'évolution de ce qu'on appelle la subvention pour charge de service public (SCSP), vecteur du principal financement public de Sciences Po, mais d'un financement de projets stratégiques et partenariaux pour lesquels le Ministère, en apportant ces moyens supplémentaires, souhaite générer un effet de levier.

Il y aura effectivement chaque année une discussion sur les indicateurs qui sera engagée dans ce cadre.

### **Amélie ANTOINE AUDO**

Sur le dernier point, la valorisation des SHS, le sujet de la valorisation par la création de jeunes entreprises est inscrit dans la dynamique de recherche parce que c'est traditionnellement un des objets de valorisation de la recherche scientifique. À Sciences Po, nous inscrivons cela davantage dans la dynamique du devenir de nos étudiants, mais il nous a semblé pertinent de partager aussi cette expertise, ce savoir-faire, avec nos partenaires qui, eux, auront peut-être également des projets de jeunes chercheurs ou de chercheurs plus confirmés portant sur de jeunes entreprises auxquelles nous pourrions aussi apporter notre expertise.

### **Simon CORDONNIER**

J'ai également des demandes de précisions sur le dialogue de gestion, un peu dans la continuité des questions de Mme LAZARUS.

Pourriez-vous nous donner quelques exemples des moyens contractuels supplémentaires qui auraient été attribués l'année dernière pour que l'on comprenne un peu l'enjeu ? Sauf erreur, on parle tout de même globalement depuis un certain nombre d'années d'une certaine stabilité de la dotation globale de fonctionnement à minima. Pourriez-vous nous donner une idée du delta dont on parle ? Que risque-t-on en matière de perte de moyens à ne pas respecter notre contrat ? Qu'a-t-on à y gagner en vrai ?

C'est globalement beaucoup de travail, beaucoup de choses, pour quelque chose qui est en stabilité. C'est peut-être parce que nous réussissons depuis plusieurs années de manière parfaite à respecter notre contrat, peut-être parce qu'il y a simplement d'année en année un renouvellement des moyens attribués par le ministère. Pourrait-on avoir plus de précisions de ce côté ?

Autre question : vous avez parlé du fait que Sorbonne Nouvelle souhaitait sortir de l'alliance. Pour l'instant, elle figure dans les signataires du contrat. Pourriez-vous nous donner quelques précisions sur

l'alliance qu'ils souhaitent rejoindre et dont vous parliez ? Vous avez en effet mentionné une alliance purement SHS. J'aimerais avoir quelques détails sur ce sujet.

Je souhaiterais enfin revenir sur les moyens de l'IDEX. Le contrat mentionne que nous sommes partenaire privilégié de l'IDEX au même titre que les autres signataires du contrat de site. On se situe dans une gouvernance collégiale en ce qui concerne le contrat de site, mais évidemment pas pour l'IDEX. Quel dialogue avec l'UP, qui est porteur de l'IDEX, sur les moyens de l'IDEX, quelles garanties, si garanties il peut y avoir, sur le fait que l'on puisse en partie bénéficier des moyens de l'IDEX ? J'ai cru comprendre que le LIEPP avait bénéficié des moyens de l'IDEX justement dans le cadre de ce dialogue avec l'UP. Y a-t-il d'autres réalisations en cours ou à venir et y a-t-il quelques garanties sur ces aspects ?

### **Anne BISAGNI-FAURE**

J'ai une demande de précision sur la transition entre la COMUE et l'alliance dans le champ non pas du périmètre des membres, mais du périmètre des actions. Est-ce une continuité ?

### **Frédéric MION**

Pour répondre à M. CORDONNIER sur le dialogue de gestion, les exemples sont tirés de l'expérience de l'année passée. Dans le cadre de ce dialogue de gestion, le ministère a financé des actions relatives au projet METIS, donc au *bachelor of arts and sciences* dans la relation aussi bien avec l'Université de Paris qu'avec l'Université de Reims-Champagne-Ardenne, puisque, comme vous le savez, ce projet de *bachelor of arts and sciences* a une composante rémoise. Il a financé pour nous le développement de nos relations avec des universités africaines, il a financé le campus numérique de la réussite étudiante pour nos élèves, notamment issus des lycées de l'éducation prioritaire, il a financé enfin les programmes interdisciplinaires de recherche menés au sein de Sciences Po, en particulier le projet AIRE, dont s'occupe Richard BALME ici présent aujourd'hui, le tout pour un montant global de l'ordre de 500 000 € – je parle sous le contrôle de notre secrétaire général.

Comme l'a fort bien expliqué Vincent TÉNIÈRE, cette somme ne s'inscrit pas en base dans la dotation de Sciences Po. C'est une somme qui nous a été versée pour une année et pour les actions que je viens d'évoquer. Il nous appartient pour la suite de choisir avec le ministère telle ou telle action qui pourrait donner lieu à un financement dédié pour une année dans le cadre du dialogue de gestion à venir.

S'agissant de Sorbonne Nouvelle, je laisserai peut-être le soin à Mme CLERICI de nous en dire un peu plus dans un instant : en tant qu'administratrice provisoire de la COMUE SPC, elle a été plus directement associée aux discussions, ou en tout cas à leur issue, au sein de cette université.

Je vais simplement dire un mot de l'IDEX : nous sommes partie prenante à la gouvernance de l'IDEX, puisque nous faisons partie du projet tel qu'il a été présenté et tel qu'il a été avalisé par le jury international et, derrière lui, par le gouvernement français. Nous sommes donc dans le comité de pilotage et nous sommes donc bien sûr associés aux discussions qui permettent par exemple de consacrer des moyens de l'IDEX à telle ou telle action dûment identifiée dans le projet IDEX à laquelle nous sommes susceptibles d'apporter notre concours. Nous parlions de l'Institut des politiques de la Terre, c'est un exemple parmi d'autres d'actions qui sont directement soutenues par les crédits IDEX, et dont nous pouvons avoir le bénéfice.

S'agissant du LIEPP, le dispositif est voisin, mais un peu différent. Nous avons fait le choix d'un rattachement du LIEPP à cet IDEX porté notamment par l'Université de Paris, et la dotation associée à ce labex est désormais gérée par l'Université de Paris. Dans les discussions que nous avons menées avec l'Université de Paris, et qui vont donner lieu à une contractualisation dans le cadre d'une convention bilatérale, nous prévoyons de manière très explicite la façon dont les moyens correspondants sont affectés dans l'immédiat et le seront dans la suite, d'abord aux actions du labex LIEPP puis à d'autres actions menées en coopération entre Sciences Po et l'Université de Paris.

S'agissant de la question de Mme BISAGNI-FAURE sur la transition entre la COMUE et l'alliance, il y a une continuité pour certaines des actions, mais pas pour toutes, puisque la voilure de notre site et des moyens dont il dispose est revue à la baisse. Nous avons donc mené avec nos collègues de l'alliance une discussion qui nous a conduits par exemple à conserver certaines actions et certains services partagés et à renoncer à d'autres. Nous pourrions évoquer cela plus en détail le moment venu.

Je laisse à Mme CLERICI le soin de nous dire un mot de la position de Sorbonne Nouvelle sur le sujet.

### **Christine CLERICI**

Pour rebondir sur la garantie des moyens de l'IDEX, je crois qu'être dans l'alliance Sorbonne Paris Cité constitue une garantie pour ces moyens : le fait que cela soit rattaché à un IDEX permet d'avoir le financement qui est intégré, mais on sait que c'est un financement qui correspond à une action Sciences Po. Il permet, notamment dans le cadre du labex LIEPP, qui, s'il n'était pas dans un IDEX, devrait normalement s'arrêter prochainement, d'avoir une continuité dans l'action, sur une action qui, stratégiquement, intéresse évidemment aussi l'Université de Paris. L'idée d'être dans l'alliance et d'être en lien au niveau de l'IDEX offre l'avantage d'avoir des financements sur des stratégies qui sont des stratégies communes, que l'on partage. Et nous en avons de nombreuses.

Je reviendrai simplement sur les programmes interdisciplinaires. Je trouve que c'est un sujet très intéressant. C'est vrai qu'il y a une peur des SHS d'être finalement au service des sciences dures et de la santé. Or, au sein des programmes interdisciplinaires que nous avons su monter au niveau de Sorbonne Paris Cité, ce sont étrangement toujours les SHS qui ont porté les programmes. Qu'il s'agisse de politiques de la Terre, sociétés plurielles ou la personne en médecine, ces programmes ont toujours été initiés par les SHS. Il y a bien un discours que l'on entend partout, mais ce n'est pas le discours que l'on constate, ce ne sont en tout cas pas les actions que nous constatons au niveau de Sorbonne Paris Cité. C'est intéressant, je trouve, de le voir de cet autre côté.

Sur Sorbonne Nouvelle, vous savez qu'il y a eu des élections récentes. Le nouveau président avait affiché dans sa campagne électorale qu'il souhaitait revoir la participation de Sorbonne Nouvelle avec Sorbonne Paris Cité, étant en fait plutôt tenté par une alliance portée par Paris-I (appelée l'alliance Sorbonne). Il semble que la décision à la fois du CAC et du CA de vendredi dernier soit d'étudier ce rapprochement au niveau de l'alliance Sorbonne et de maintenir simplement des coopérations avec Sorbonne Paris Cité. Nous avons de notre côté simplement besoin d'un positionnement assez rapide de Sorbonne Nouvelle, parce que, comme vous l'avez vu, la signature de la convention est importante, et il s'agissait de savoir s'ils en feraient partie. Et puis, comme ils portaient certains services partagés comme le service Sapiens, il faudra réintégrer les personnels. Quant à leur position, nous avons rencontré le président de Sorbonne Nouvelle il y a quelques semaines et nous sentions déjà que leur position était plutôt d'aller vers cette alliance au sein de Sorbonne Alliance.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci pour ces précisions et pour cet espoir en ce qui concerne les liens entre les SHS et les autres sciences...

c) *Vote*

### **Jeanne LAZARUS**

Nous allons donc voter sur deux résolutions, qui sont dans les deux cas des avis donnés par le Conseil. Vous avez vu que les documents que nous avons sont des documents de travail, des documents provisoires. Le Conseil d'administration s'exprimera et votera définitivement.

*Le projet de résolution sur la convention de coordination territoriale est approuvé à la majorité des voix (24 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions).*

*Le projet de résolution sur le contrat de site et son volet établissement est approuvé à la majorité des voix (24 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions).*

#### IV. BILAN 2018-2019 DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE SERVICES AUX ÉTUDIANTS

**Jeanne LAZARUS**

Il est temps de passer au point 4 avec Mme CABIDDU, qui est responsable de l'accueil et des services aux enseignants et aux étudiants. Elle va nous présenter la politique d'aide financière de Sciences Po après nous avoir transmis un document extrêmement complet, pour lequel je vous remercie vivement.

a) *Exposé*

**Francesca CABIDDU**

Bonjour à tous. Merci de m'accueillir aujourd'hui pour vous présenter la politique d'aide sociale et de services aux étudiants pour l'année 2018-2019.

Comme vous le disait Madame la Présidente, nous vous avons remis un document qui est très complet et détaillé. Il vous a peut-être paru aussi un peu technique, néanmoins ce document reflète fidèlement l'effort que l'institution met en œuvre en matière d'accompagnement sur la partie financière et sur la partie services aux étudiants. Je vous en présenterai aujourd'hui les points saillants et les principaux éléments d'actualité.

Je vais dans un premier temps rappeler brièvement les caractéristiques de notre politique d'aide sociale et vous communiquer quelques chiffres qui permettent de mesurer l'impact de cette politique pour l'année 2018-2019. Nous verrons ensuite quels sont les services proposés à la communauté étudiante, avec un point d'actualité sur ces services et un focus sur le logement étudiant. Je terminerai avec quelques éléments de perspective pour cette fin d'année 2019 et pour 2020.

Comme vous le savez désormais, Sciences Po a mis en œuvre une politique d'aide sociale très ambitieuse, qui demeure sans équivalent dans l'enseignement supérieur français. Cette politique vise avant tout à accompagner la réussite de tous les étudiants et repose sur deux piliers : un système de droits de scolarité progressif et redistributif et un dispositif de bourses et d'aides financières très complet, qui est en mesure de prendre en compte une grande diversité de besoins.

Concernant le premier pilier, ces éléments sont très détaillés dans le bilan. Je rappelle brièvement les caractéristiques de ce système. À Sciences Po, les droits de scolarité sont fonction de la résidence fiscale des familles. Pour les résidents fiscaux européens, les droits sont calculés en fonction du revenu du foyer auquel est rattaché l'étudiant. Ils vont de 0 à 10 540 € annuellement pour le niveau *bachelor* et de 0 à 14 500 € pour le master. Aujourd'hui encore, ces tarifs demeurent inférieurs au coût de la formation, et, certaines catégories d'étudiants sont totalement exonérées du paiement de droits de scolarité. Je reviendrai tout à l'heure sur ce point. Pour terminer sur les droits de scolarité, je rappelle simplement qu'il existe des dispositifs dérogatoires qui permettent de prendre en compte les changements de situation des familles, notamment la baisse des revenus, au moment du calcul des droits de scolarité.

Concernant le deuxième pilier, rappelons qu'à Sciences Po les boursiers du CROUS sont tous exonérés du paiement des droits de scolarité. Ces étudiants reçoivent de l'État une aide financière qui va de 1 020 (échelon 0 bis) à 5 600 € (échelon 7, familles disposant de revenus très modestes) annuels. Sciences Po complète cette aide financière à hauteur de 75 %. Cela signifie que, pour 1 000 € versés par l'État, Sciences Po complète à hauteur de 750 €. De ce fait, le pouvoir d'achat d'un boursier du CROUS qui s'inscrit à Sciences Po est considérablement renforcé par rapport à celui d'un autre étudiant qui s'inscrit dans un autre établissement.

Des bourses existent également pour soutenir la dimension internationale : les étudiants internationaux ont accès à des bourses d'excellence, notamment la bourse Émile Boutmy, qui est attribuée par Sciences Po au moment de l'admission. Cette bourse peut prendre la forme d'une exonération totale ou partielle des droits de scolarité et son montant annuel est compris entre 3 000 et 19 000 €.

Pour en terminer, rappelons qu'il existe aussi un très large éventail d'autres aides financières comme l'aide financière d'urgence, pour les étudiants qui rencontrent des difficultés financières ponctuelles, ou l'aide à la mobilité, qui vise à soutenir les séjours de stage ou d'étude à l'étranger.

Voici à présent quelques chiffres qui permettent d'illustrer l'impact de cette politique pour l'année 2018-2019. Cette année, nous affichons un taux de boursiers Crous de 26 %. Il faut cependant préciser qu'il

existe un effet de saturation, qui provient plus d'une légère augmentation des effectifs que d'une baisse drastique du nombre de boursiers du CROUS. 30 % des boursiers à Sciences Po se situent dans les échelons 5, 6 et 7, alors que dans les grandes écoles ou les écoles de commerce, ce taux est plutôt de l'ordre de 4 %, et au maximum de 7 % pour les grandes écoles. Je rappelle aussi que les grandes écoles affichent aujourd'hui un taux de boursiers allant de 11 à 20 %.

Comme déjà indiqué, certaines catégories d'étudiants sont totalement exonérées du paiement des droits de scolarité. Vous pouvez voir ici la répartition de la tranche 0. Elle est composée à 74 % de la population boursière du CROUS, d'étudiantes et étudiants en situation de handicap ou ayant le statut de réfugié, ou encore de familles disposant de faibles revenus. Je rappelle qu'en 2018-2019, pour la première fois, ces familles ont obtenu une aide financière forfaitaire de près de 400 € qui complète l'exonération totale. 6 % des étudiants sont en apprentissage. L'apprentissage est une opportunité intéressante pour nos étudiants : d'une part, l'activité est rémunérée, d'autre part, la deuxième année de master est prise en charge par l'entreprise d'accueil. Enfin, 20 % des étudiants sont en double diplôme.

Pour en terminer avec les chiffres, rappelons simplement que ce sont près de quatre familles sur dix qui ont obtenu en 2018-2019 une aide financière unique si l'on considère l'ensemble des aides décrites dans le bilan (hors aides publiques).

Mais la politique d'aide sociale ne se limite pas à l'aide financière, elle s'appuie également sur des services qui sont organisés selon une logique de guichet, et qui assurent un accompagnement attentif des situations personnelles. Le guichet unique permet à tous les étudiants de disposer d'un lieu d'accès unique où ils peuvent trouver un accompagnement personnalisé pour toutes les démarches extra-pédagogiques : la recherche du logement, l'obtention du titre de séjour, ou simplement une aide pour la gestion du budget. Nous avons souhaité cette année renforcer la communication sur ces services dans une démarche pédagogique. L'objectif était de permettre aux étudiants de saisir la transversalité des services dont ils peuvent être bénéficiaires, quelle que soit l'année d'étude et quel que soit le campus.

Nous avons aussi souhaité cette année mettre davantage l'accent sur toutes les actions d'accueil et d'intégration des nouveaux entrants, en collaboration avec la direction de la vie de campus et de l'engagement, et nous avons surtout voulu rendre plus dynamique l'événement *Meet the Services*, qui réunit une partie des services administratifs de Sciences Po, mais aussi les partenaires externes. Cette année, par exemple, des banques, la CPAM, le CROUS, mais aussi la Préfecture de Paris (pour les démarches de titres de séjour) étaient présents.

Ce guichet unique temporaire (*Meet the Services*) est un véritable accueil multiservices qui permet aux étudiants de réaliser les premières démarches auxquelles leur position particulière les contraint. L'accueil ici doit être entendu au sens plus large et généreux du terme : il s'agit pour les équipes d'être présentes pour faciliter l'accès des étudiants primo-arrivants à une nouvelle étape de leur existence en leur permettant de rencontrer une partie des acteurs de leur future vie étudiante. Rappelons qu'à Sciences Po un étudiant sur deux est un étudiant international et que 60 % des étudiants sur le campus parisien viennent d'une région autre que l'Île-de-France. Il y a donc un véritable besoin d'acculturation pour connaître le pays, la ville, mais aussi l'établissement et l'enseignement supérieur en général.

Parmi les services, le logement est une dimension essentielle pour démarrer et poursuivre ses études sereinement, et l'établissement mène une action forte dans ce domaine. Je rappellerai simplement que Sciences Po dispose d'un site web proposant des offres de logement dont le nombre a encore augmenté cette année de 13 %. Ce site permet à des propriétaires privés de publier des offres de logement à destination exclusive des étudiants de Sciences Po. Nous disposons également d'accords avec des bailleurs publics et privés sur tous les campus, à Paris en particulier, qui ont permis une augmentation du nombre de logements en résidence de 39 %, avec une attention particulière portée sur les logements à loyer modéré.

Je terminerai par les perspectives pour la fin de l'année 2019 et pour l'année 2020. Le service d'accueil aux usagers est aujourd'hui chargé de mettre en œuvre la politique d'aide sociale et de services que je viens de vous présenter. Ce service évolue et deviendra prochainement la direction de l'accueil et de l'accompagnement, en intégrant dans son périmètre le pôle santé et le pôle handicap, l'objectif étant de mettre en œuvre une approche encore plus globale et intégrée de la situation de chaque étudiant.

Une des missions de cette nouvelle direction sera de renforcer l'accompagnement sanitaire. Cela passera par l'élargissement de l'offre de soins, via des partenariats externes et des actions de prévention, qui

seront bien entendu mises en œuvre en collaboration avec la direction de la vie de campus et de l'engagement.

Enfin, l'institution souhaite poursuivre la valorisation de tous les dispositifs d'accueil qu'elle met en œuvre. Cela se fera notamment dans le cadre du label « Bienvenue en France » que nous espérons obtenir sous peu. Ce label est décerné par Campus France, validé par une commission externe, et permet de mesurer, de décrire et de mettre en valeur toutes les actions que les établissements mettent en place pour accueillir et intégrer les nouveaux entrants internationaux.

En conclusion, je rappelle que toutes les dimensions de la politique d'aide sociale que je viens de présenter de manière très succincte s'inscrivent dans une stratégie plus large, qui est celle de l'accompagnement de la réussite pour tous, que Sciences Po mène depuis 2001, avec le programme Égalité des chances, et puis plus récemment avec les programmes Booster, Premier Campus ou encore le dispositif d'accueil des étudiants réfugiés. Il y a un engagement fort de l'institution pour garantir à tous les étudiants une qualité de vie, une qualité d'étude et aussi une expérience étudiante à Sciences Po qui soit réussie dans toutes ses dimensions. En 2021, lorsque la réforme des admissions sera opérationnelle, et que nous ferons partie de Parcoursup, cette politique d'accompagnement de la réussite sera substantiellement plus visible, donc plus tangible. Cela nous permettra sans doute de franchir une nouvelle étape de notre ambition d'ouverture, notamment d'ouverture sociale.

Je vous remercie de votre attention et je suis à votre disposition si vous avez des questions ou des idées et des propositions sur les sujets que je viens de vous exposer.

### **Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie de cet exercice de synthèse. Nous avons le document où figure tout ce que vous n'avez pas pu nous dire. Le nombre d'actions que vous menez est tel qu'il nous faudrait, hélas, consacrer tout le Conseil au sujet pour vous laisser tout développer.

#### *b) Questions et observations*

### **Gaëlle LARRIEU**

Je voudrais aborder la question des doctorants et des doctorantes, qui est très brièvement traitée dans le document, sous la forme de cinq lignes.

Je voulais commencer par dire que nous sommes très contents que le taux de recours à cette commission augmente. Ça avait augmenté entre ses deux premières années d'existence, et ça a encore augmenté de 81 % pour cette année. On pense que c'est une très bonne initiative. Je faisais la remarque l'an dernier sur le fait que le taux de recours était très bas par rapport aux conditions de précarité des étudiants, notamment en 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année. On est très heureux qu'il y ait un travail de visibilité qui ait été accompli par rapport à cette commission et on espère que cela va continuer dans le même sens.

Toutefois, je pense qu'il y a également des choses qui pourraient être ajoutées à ce document. La question des doctorants est donc traitée très brièvement, en seulement cinq lignes. On aimerait qu'il y ait dans les années à venir plus de précisions dans ce document, pour préciser notamment si les exonérations sont partielles ou totales. Ici, on a un nombre total, mais on ne connaît pas la répartition entre exonérations totales et partielles. On ne connaît pas non plus les raisons des exonérations et la part de ces raisons : demi-ATER, chômage, situation familiale avec enfant à charge... On pense que ces raisons d'exonération pourraient être détaillées comme dans le cas des étudiants. Et on pourrait également avoir la part des exonérations selon les années de doctorat, pour mieux voir qui est concerné. Je pense que vous avez ces éléments et qu'il serait utile de les mettre dans ce document.

Sur le fonctionnement de cette commission, nous en sommes dans l'ensemble très satisfaits, mais il nous semble qu'il y ait des petites choses à revoir. Nous avons eu des retours de doctorants à ce sujet, notamment sur la question des changements de situation et plus précisément sur les changements de situation de l'emploi vers le chômage, un cas qui est très fréquent en 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> année : il y a souvent des passages assez récurrents entre emploi et chômage. Pour l'instant, la façon dont Sciences Po traite ces situations ne nous semble pas satisfaisante. Nous les considérons toutes choses égales par ailleurs, alors que, si on prend par exemple la politique de la CAF, lorsque les personnes sont au chômage, il y a un abattement de 30 % de leurs revenus qui est pris en compte, considérant qu'être au chômage, ce n'est pas la même chose qu'être en emploi, et que ce n'est pas simplement le revenu qui

compte, mais tous les droits qui sont liés. Nous pensons qu'il pourrait y avoir quelques aménagements qui pourraient être faits sur certaines situations.

Enfin, comme vous le savez, nos idées sur l'exonération des frais d'inscription des doctorants vont au-delà d'une simple exonération partielle. Nous demandons une exonération des frais d'inscription pour tous les doctorants et toutes les doctorantes. Nous avons pour argument que c'est lié à notre statut de travailleur en apprentissage : on pourrait reprendre le modèle des apprentis. Leur patron prend en effet en charge les frais d'inscriptions. Nous pensons que nous pourrions, sur le même modèle, être exonérés de ces frais d'inscription.

Notre deuxième argument est notre statut de travailleur, et de travailleur précaire. La question de la précarité apporte notamment un élément très simple : nous sommes en CDD, nous avons par exemple des contrats de trois ans. C'est quelque chose qui est défini comme un contrat précaire. Et quand on connaît la situation du marché du travail, on sait que les doctorants ont souvent de grandes difficultés à se placer et passent du coup de nombreuses années à enchaîner des périodes de chômage ou des périodes de contrats courts. Ce sont souvent des situations très difficiles.

Donc, sur la base de ces points, nous pensons que nous pourrions être exonérés de ces frais d'inscription, qui sont, je le rappelle, de l'ordre de 380 € par an pour les doctorants.

J'aurais un dernier point en conclusion : nous ne souhaitons bien sûr pas que ces exonérations soient financées sur les frais d'inscription des étudiants. Cela nous semble vraiment évident. Nous avons estimé le coût d'une exonération totale à 114 000 € pour l'institution. Nous pensons que cela peut concrètement être fait. Il ne s'agit pas de sommes énormes. Nous nous inscrivons bien sûr en soutien aux demandes des étudiants concernant le gel ou la diminution de leurs propres frais d'inscription.

### **Fabien LOUCHARD**

Je voudrais apporter tout mon soutien aux doctorants au nom des élus UNEF, et dire que nous sommes totalement en accord avec ce qui a été dit. Ce qui m'amène au sujet de mon intervention.

Je voudrais d'abord rappeler que, si la politique d'aide sociale de Sciences Po est ambitieuse comparée à d'autres universités et d'autres grandes écoles, comme vous le dites, elle n'est toujours pas suffisante. Sinon, nous ne serions pas quatre élus UNEF à avoir été élus il y a deux ans au sein de ce Conseil et au sein du Conseil d'administration, puisque nous demandons de manière ostensible et très concrète une augmentation des aides sociales.

Ensuite, je souhaiterais évoquer la commission de suivi social, qui, vous le savez, est quelque chose de très important pour les élus UNEF. Nous aurions deux interrogations à propos de cette commission. Nous avons notamment remarqué une diminution de 50 000 € du montant versé aux étudiants exonérés, alors que le nombre d'exonérations est quasiment stable. Nous nous demandons donc quelles sont les raisons de cette baisse du montant des exonérations. Même si les cas ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre, nous trouvons qu'une baisse de 50 000 € sur un total de 250 000 € représente un phénomène majeur. Cela entraîne donc un questionnement sur le fonctionnement de cette commission de suivi social, notamment de son financement. En effet, pour celles et ceux qui ne connaissent pas le fonctionnement de cette commission, il y a en fait une enveloppe annuelle qui est proposée aux membres de cette commission, qui doivent donc prendre en compte le montant de cette enveloppe pour décider des exonérations et du montant des exonérations.

Nous pensons qu'il devrait y avoir une certaine flexibilité dans le budget de cette enveloppe, que les membres de cette commission devraient avoir la garantie que, même s'ils dépassent d'une dizaine, d'une vingtaine ou d'une trentaine de milliers d'euros le montant de cette enveloppe, Sciences Po puisse rallonger dans le budget appliqué par rapport au budget prévu cette enveloppe en fonction des exonérations. Par rapport à la somme de l'excédent budgétaire de Sciences Po, je pense qu'il est possible de le faire, de même qu'il est possible d'exonérer les doctorants de leurs frais d'inscription.

Je voudrais enfin évoquer la question du nombre de refus. Nous voudrions savoir pourquoi il y a eu autant de refus, et s'il serait possible la prochaine, bien sûr sans enfreindre la confidentialité de cette commission, les raisons de ces refus, pour que l'on puisse, en tant qu'organisation syndicale, accompagner au mieux les étudiants et améliorer l'efficacité de cette commission.

### **Côme AGOSTINI**

Merci, Mme CABIDDU, pour cette présentation très riche et malheureusement trop courte. Je ne crois pas que personne n'aime payer des frais de scolarité. On aura toujours beaucoup de succès à dire que l'on défend leur baisse. Mais, d'une certaine manière, savoir qu'une partie de ces frais sert à une politique sociale de redistribution est de nature à dissiper ce désamour pour le paiement des frais. À cet égard, j'ai déjà souligné à plusieurs reprises la complétude, la générosité et la singularité du système de frais et de redistribution de Sciences Po.

Je me réjouis particulièrement cette année de l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants qui n'en payent pas, puisqu'ils passent, si je ne m'abuse, de 33 à 35 %. Je crois que c'est une augmentation substantielle. En tout cas, il est clair que la politique d'ouverture sociale porte ses fruits. Je pense que la réforme des admissions ira aussi dans ce sens. Je souligne une fois encore que cette augmentation des catégories « populaires » se fait souvent au détriment des classes moyennes, avec une augmentation ou une stagnation du nombre de classes aisées. Je pense donc que l'enjeu, et on le traitera aussi via la réforme des admissions, est de continuer à attirer, de réattirer les classes moyennes. Ça passe peut-être par une politique de frais un peu plus assouplie pour les classes moyennes. C'est ce que nous défendons depuis longtemps, et c'est en tout cas le seul bémol que l'on peut trouver à cette présentation, pour laquelle je vous renouvelle mes remerciements.

### **Jeanne LAZARUS**

Avant de vous laisser répondre, je voudrais simplement rappeler que nous avons eu un groupe de travail sur les frais d'inscription. Nous étions malheureusement peu nombreux, et l'UNEF n'avait pas pu se joindre à nous en cette occasion. Nous avons eu une discussion sur la proposition de NOVA d'ajouter une tranche. Pour vous faire un petit résumé des discussions que nous avons eues, nous avons parlé de la question des frais d'inscription pour les doctorants et de l'enjeu de lisser les frais d'inscription. Nous avons aussi soulevé le point de la courbe des paiements des frais d'inscription : il y a une partie très importante d'étudiants exonérés, qui bénéficient fortement de la redistribution, et une partie quasiment égale, une trentaine de pour cent, d'étudiants qui payent le maximum des frais d'inscription, des éléments qui figurent dans le document que nous avons eu pour la séance d'aujourd'hui.

Cette courbe en U montre une très faible part d'étudiants dans les premières tranches, d'étudiants dont les familles gagnent suffisamment d'argent pour payer des droits d'inscription, mais qui sont dans cette vaste zone appelée « classes moyennes ». On voit bien en tout cas qu'une partie de la population n'est pas représentée. Peut-être que ce sont les frais d'inscription, la voie d'admission qui peuvent être remis en cause, mais c'est un élément récurrent à chaque discussion.

Je garde la parole pour évoquer la C2S, où je siége. Avant de laisser M. ROESSNER donner quelques précisions, je voudrais répondre rapidement sur la question des refus et le fait que, je crois, de façon complètement consensuelle entre les différents élus qui siègent dans cette commission (avec notamment deux élus étudiants sur quatre), une partie non négligeable des demandes sont de simples demandes d'optimisation fiscale et ne sont pas du tout des demandes de problèmes sociaux rencontrés par les familles. Je ne vous donnerai pas d'exemple ici, mais je n'ai absolument aucun doute sur le fait qu'une partie en relève.

Je crois que c'est un message qu'il faut faire passer sur l'accompagnement des demandes en commission de suivi social : ce n'est pas parce qu'on ne paye pas d'impôt parce que l'on est travailleur international que Sciences Po ne prendra pas en compte ces revenus dans le calcul des frais d'inscription. Là, on est vraiment très éloigné des sujets que cette commission doit traiter.

### **Bénédicte DURAND**

Je ne perdrai pas l'occasion de souligner la politique exceptionnelle de notre institution en matière d'accompagnement social, comme vous avez pu le lire, qui dénote effectivement au regard d'une situation que l'on peut observer dans d'autres types d'établissements. Je profite aussi de l'occasion pour saluer les équipes de Francesca CABIDDU, qui apportent au quotidien aux étudiants un service, également d'une exceptionnelle qualité. Je sais bien que ce plaidoyer *pro domo* ne m'exonère pas de la réflexion que nous menons tous ensemble pour améliorer encore la situation des étudiants, mais je crois vraiment qu'il est très important de le souligner en introduction, en rappelant en effet que cette politique ambitieuse se fonde sur le principe du paiement de droits d'une partie de nos étudiants qui en ont les

moyens. C'est notre modèle de fonctionnement. Le remettre en question peu ou prou questionne également le sujet de l'accompagnement social de nos étudiants.

Cela me permet de faire une transition avec la question de Mme LARRIEU concernant les doctorants. Là aussi, je le dis devant ce Conseil, ils bénéficient d'une situation particulièrement stable dans notre institution, avec des doctorants qui sont systématiquement financés, contractualisés sur trois ans, et mensualisés grâce aux efforts de notre institution depuis quelques années, avec 15 % de doctorants qui sont aujourd'hui exonérés totalement ou partiellement de droits d'inscription. Cette situation doit être rappelée en introduction pour signifier à quel point, même si j'entends les inquiétudes des doctorants sur les perspectives d'avenir, sur les craintes de la précarité. Notre institution, là encore, présente une politique particulièrement ambitieuse.

Sur la question des doctorants, je rappelle ici qu'une discussion plus large que la discussion que vous évoquez, Mme LARRIEU, est actuellement engagée. Permettez-moi de vous remercier de la modération de votre ton, qui dénote avec certains écrits que l'on peut lire ici ou là et qui sont marqués par le travestissement des propos, une déformation des discussions extrêmement constructives que nous avons déjà eues, voire des procès d'intention, et qui ne garantissent pas la sérénité du dialogue.

Pour autant, comme je m'y suis engagée auprès de vous, nous continuons à travailler sur des pistes d'amélioration de la qualité de vie et de travail des doctorants dans notre institution.

### **Andreas ROESSNER**

Pour apporter des compléments sur les questions de M. LOUCHARD concernant la commission de suivi social, pour ceux et celles qui l'ignoraient, je rappelle que cette commission est exclusivement composée d'élus. Ce n'est donc pas l'administration qui prend les décisions dans cette instance. Concrètement, font partie de cette commission de suivi social deux élus étudiants UNEF, je le rappelle au passage, et une élue salariée ainsi qu'une élue enseignante. Ces quatre personnes prennent les décisions en fonction des situations qui leur sont soumises, et je souscris aux propos de Madame la Présidente pour dire que nous constatons au travers des années une augmentation des demandes qui émanent de foyers fiscaux très favorisés. Certains cas peuvent relever de l'optimisation fiscale.

Je vous donnerai un seul exemple. Les membres de la commission de suivi social n'ont pas souhaité financer l'achat d'un... haras. En effet, les chevaux de course coûtent très cher (*rires*), mais les familles qui nous sollicitent pour que nous contribuions dans ce cadre se voient refuser leur demande.

En tout état de cause, les décisions sont prises uniquement par les élus.

En ce qui concerne l'enveloppe, elle n'a jamais été engagée intégralement ces trois dernières années, donc il me semble que nous sommes plutôt à l'aise en matière d'enveloppe globale. Pour le détail des raisons de refus, dans la mesure où l'UNEF siège dans cette commission de suivi social, vos élus les connaissent. Si vous souhaitez communiquer sur cette base, il vous appartient de le faire. Nous ne le faisons pas.

### **Simon CORDONNIER**

Comme mes collègues, je voudrais d'abord saluer à la fois l'aide sociale accordée par Sciences Po et le chemin parcouru sur ces sujets, notamment celui de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants étrangers. Je me souviens de ce qu'il était il y a dix ans, autant que vous vous en souvenez. Quand on voit ce qu'il est devenu, c'est évidemment une aide très précieuse pour eux.

Sur ce point précis, je me demandais quel avait été l'impact de la suppression du régime étudiant de Sécurité sociale sur le lien avec l'Assurance maladie. Est-ce plus simple aujourd'hui, quand on est étudiant étranger, d'obtenir un jour une carte Vitale ou bien, comme c'était le cas il y a dix ans, peut-on espérer la recevoir une fois que l'on est rentré chez soi après deux ans d'études ?

J'ai une autre question sur l'accompagnement bancaire. J'ai noté que les banques étaient présentes pendant *Meet the Services*, y a-t-il des actions menées pour négocier éventuellement des taux particuliers de prêt étudiant ? Plus encore, une question souvent clé pour les étudiants étrangers, y a-t-il des négociations avec certains partenaires bancaires pour l'obtention de prêts en l'absence de garants français ou européens ? C'était en général un point de blocage, mais certaines écoles de commerce parviennent, à ma connaissance, à s'en exonérer.

### **Pascale EISENBERGER**

Merci pour votre rapport, Madame. Je souhaiterais simplement rassurer les étudiants : j'ai siégé une fois dans cette commission et je voudrais saluer le travail de Mme FURIC, qui met à notre disposition des dossiers extrêmement précis, qu'elle a étudiés et pour lesquels elle a demandé des pièces supplémentaires, pour que l'on puisse juger en toute sérénité et en toute connaissance de cause.

Il est vrai que j'ai trouvé certaines demandes assez surprenantes. En revanche, nous n'avons eu aucune hésitation pour les dossiers qui sont parfois poignants. C'est aussi pour cela, pour distinguer les cas, que l'on retient les aides et les exonérations dans certains cas et que, dans d'autres, nous n'avons aucune hésitation pour exonérer totalement certains dossiers.

### **Jeanne LAZARUS**

J'aimerais préciser à ce sujet que la question du plafond de l'enveloppe allouée n'a jamais été, je pense, une raison de refuser de donner ce dont les personnes ont besoin. En tout cas, si la limite était un jour atteinte, je ne crois pas que ce serait impossible de la déplacer, s'il y a une argumentation solide pour le faire. Il me semble que l'enveloppe est suffisamment généreuse pour pouvoir dire oui à toutes les demandes. En tout cas, le sujet ne s'est pas du tout posé à l'heure actuelle.

### **Marion STERN**

J'aimerais revenir sur deux points du dossier. Tout d'abord sur les bourses Erasmus. Si on peut constater qu'elles ont progressé durant l'année 2018-2019, je vais me permettre une remarque sur l'année en cours : beaucoup d'étudiants et d'étudiantes actuellement en échange nous ont contactés, puisque leurs bourses Erasmus ont été amputées. Cette baisse soudaine n'avait pas été expliquée en amont aux étudiants et aux étudiantes. Beaucoup se retrouvent aujourd'hui dans l'incompréhension. Et si le motif semble être une baisse des fonds européens alloués, nous aimerions des explications et plus de précisions, notamment sur la répartition des fonds avec la recherche. C'est en effet ce qui semblerait faire crispation.

Ensuite, sur les vacances étudiantes, il nous semble capital de ne pas assimiler ces vacances étudiantes à une aide sociale. C'est un point qui apparaît un peu étrange dans le dossier que nous avons reçu. On tient à préciser qu'il s'agit d'étudiants qui travaillent, qui touchent un salaire. De plus, vous indiquez également dans ce dossier que les vacances sont destinées aux étudiants et aux étudiantes ayant peu de ressources. Mais il n'y a actuellement pas de dispositif vérifiant les ressources des étudiants et des étudiantes, lorsque celles-ci et ceux-ci sont employés en tant que vacataires. Nous tenions à ce que cela soit précisé.

### **Francesca CABIDDU**

Concernant les doctorants, je vous remercie pour vos suggestions. Nous allons bien sûr pouvoir les prendre en compte. Il est tout à fait possible d'enrichir le bilan, et nous pourrions peut-être discuter ensemble l'année prochaine, lors de la préparation de la prochaine commission, des situations qui vous préoccupent le plus et qui doivent être prises en considération.

Pour ce qui est de la commission de suivi social, je rappelle simplement qu'une étude très attentive des situations est réalisée et présentée par l'administration, qui n'a pas de droit de vote. Ce sont les élus qui prennent les décisions, que ce soit au sujet du montant des exonérations ou pour acter un refus. Les décisions tiennent compte de la situation financière et personnelle présentée par l'étudiant et soumise à la commission.

Concernant la Sécurité sociale, ce changement est intervenu en mars 2018, avec la loi Orientation et Réussite des étudiants, a eu effectivement un impact notamment sur les étudiants internationaux, qui doivent désormais tous s'affilier à la CPAM. C'est une obligation. Nous avons constaté dans la très grande majorité des cas que nos étudiants internationaux réalisent ces démarches. A titre d'exemple, l'année dernière à la fin de la rentrée il restait 2 % d'étudiants qui ne les avaient pas encore entamées. Sciences Po a beaucoup communiqué sur ces démarches, et nous avons également demandé aux étudiants de justifier l'affiliation à la Sécurité sociale en produisant un document lors de l'inscription administrative en ligne. Nous avons été assez proactifs pour inciter, dans leur intérêt, les étudiants à accomplir ces démarches.

Concernant les banques, nous avons cinq ou six banques partenaires. Toutes proposent des prêts à des taux avantageux. La question du garant reste encore délicate. Il faut avoir un garant en France pour pouvoir bénéficier d'un prêt. C'est un élément d'attention qui doit être développé.

Pour ce qui est de l'aide Erasmus, je n'ai pas les éléments de réponse, puisque c'est une question que je découvre. Je vais me renseigner et vous adresser une réponse très rapidement.

Les vacances étudiantes figurent effectivement dans la partie aides financières, mais il faut préciser deux choses. Sciences Po n'encourage pas le travail étudiant. Nous savons bien que travailler au-delà d'un certain nombre d'heures par semaine ne permet pas d'étudier sereinement. Lorsqu'un étudiant se retrouve en difficulté financière, nous mobilisons en priorité tous les dispositifs d'aide qui sont décrits dans le bilan. Si un complément d'aide est nécessaire, nous pouvons orienter les étudiants vers les vacances étudiantes, qui représentent un moyen de travailler à proximité du lieu d'études et au sein de services qui sont sensibles au planning des cours et qui sont en mesure de s'y adapter. Cette année, l'Institution a versé plus de 500 000 € au titre des vacances étudiantes. Compte tenu du nombre d'étudiants qui ont choisi d'accéder à ce dispositif, c'est une aide moyenne d'environ 1 000 € qui a été accordée et qui peut représenter un complément d'aide financière en cas de besoin. Mais, encore une fois, les services ont recours en priorité à tous les dispositifs d'aide sociale de Sciences Po.

### **Gaëlle LARRIEU**

Je ne voudrais pas laisser penser aux personnes qui sont présentes ici ou qui liront le compte rendu de cette séance que des propos travestis ont été publiés. Je tenais à dire que les communiqués des doctorants sont écrits collectivement par l'ensemble des personnes qui participent aux AG ou aux comités de mobilisation. Tout ce qui est écrit à l'intérieur correspond aux propos que vous nous avez tenus en réunion. Je ne vois pas du tout à quel moment il pourrait y avoir des propos travestis. Je tenais à le préciser pour que ce soit clair pour tout le monde.

### **Bénédicte DURAND**

Nous avons une différence de point de vue sur cette question. Ça en fait au moins une.

### **Lucie KRAEPIEL**

On voulait aussi faire un point sur le logement, qui est évoqué dans le dossier. C'est évidemment une bonne chose que Sciences Po ait des conventions avec le CROUS, mais il y a aussi des conventions avec des bailleurs privés, et nous sommes toujours très vigilants sur la nature de ces bailleurs privés, notamment parce que nous nous sommes rendu compte – et je l'ai moi-même constaté – que Sciences Po avait des conventions et proposait sur son site des appartements dont le loyer est de quasiment 850 € par mois, ce qui correspond à une somme très importante.

De la même façon que je trouve que les vacances n'ont pas à figurer dans le volet aides sociales, ces logements ne relèvent pas non plus d'une proposition d'aide sociale. C'est simplement une orientation de la part de Sciences Po vers des gens qui peuvent proposer des appartements. Ce n'est en rien une aide sociale aux étudiants, notamment parce qu'il me semble que l'on peut encore se loger à Paris pour moins de 850 € par mois. Peut-être malheureusement que ça ne durera pas, mais on peut encore le faire pour l'instant. Nous tenions à attirer votre attention sur ce point, qui nous a paru un peu fâcheux, en particulier pour les propositions de logements « haut de gamme ». Je ne crois pas que cela doive être la priorité de Sciences Po de faire des conventionnements avec des bailleurs qui proposent ce type de logements, plutôt que de continuer à faire des conventions avec des bailleurs comme le CROUS.

### **Francesca CABIDDU**

Notre objectif est d'accompagner tous les étudiants et de prendre en compte la diversité de leurs besoins. Il y a donc une diversité de propositions. Je rappelle que la grande majorité des accords qui sont décrits dans le bilan concernent une offre à loyer modéré qui permet aux étudiants d'avoir un loyer mensuel compris entre 477 et 507 € hors CAF.

Il y a effectivement une offre à prix élevé, qui intéresse certains étudiants. C'est aussi notre rôle de répondre à ces demandes, mais ces offres ne sont pas majoritaires. En revanche, les offres de logement à loyer modéré ont augmenté cette année de 36 %.

## **Jeanne LAZARUS**

Nous allons conclure sur ce point. Je vous remercie beaucoup pour le travail que vous menez et tout ce service apporté à nos étudiants.

## **V. PRÉSENTATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL 2020**

### *a) Exposé*

#### **Andreas ROESSNER**

Avant de vous préciser les dates des élections 2020, je vous propose de faire un très bref tour d'horizon des différents scrutins qui nous attendent l'année prochaine.

2020 sera décidément une année électorale, notamment pour les municipales, mais pas uniquement : à Sciences Po, nous allons organiser des scrutins pour les trois conseils centraux de l'IEP : le Conseil de l'Institut, le Conseil de la vie étudiante et de la formation et le Conseil scientifique. Je précise aussi qu'à l'intérieur de l'une de nos sept écoles, l'école doctorale, nous organiserons aussi un scrutin électronique pour les doctorants qui vont renouveler leurs élus au sein de cette instance propre à l'école.

Nous allons renouveler l'année prochaine la quasi-totalité des collèges électoraux, avec une exception, le collège C, celui des chargés d'enseignement, dits vacataires, qui a été renouvelé cette année et ne passera donc pas aux élections l'an prochain. En revanche, seront bien renouvelés les professeurs et assimilés, les maîtres de conférence et assimilés, les étudiants, les doctorants, les personnels ainsi que les assistants de recherche post-doctorants.

Les élections seront comme d'habitude organisées par le Directeur, avec l'aide et le suivi du comité électoral consultatif, qui est composé d'élus en fin de mandature : le bureau du Conseil de l'Institut, le bureau du Conseil de la vie étudiante et de la formation ainsi que le président du Conseil scientifique.

Comme c'est le cas depuis 2016, les scrutins seront organisés par voie électronique. Tous les électeurs pourront voter à partir de n'importe quel téléphone ou ordinateur connecté à Internet. Il y aura une boîte mail dédiée, destinée à tous ceux qui auraient des questions. Sur chacun des campus, nous mettrons à disposition un bureau de vote physique. Cela veut concrètement dire qu'il y aura un ordinateur connecté à Internet pour les personnes qui ne disposeraient pas d'un téléphone ou d'un ordinateur par leurs propres moyens.

Voilà pour l'essentiel. Je vous rappelle quelques dates clés :

- L'affichage des listes électorales se fera le 25 février 2020.
- La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 3 mars.
- La campagne du premier tour aura lieu du 9 au 16 mars.
- Le premier tour se tiendra du 17 au 19 mars, soit trois jours de scrutin, comme les années précédentes.
- Nous allons dépouiller le soir même du 19 mars, avant de proclamer les résultats du 1<sup>er</sup> tour le lendemain, le 20 mars.

Ensuite, pour les scrutins qui nécessiteraient un 2<sup>ème</sup> tour :

- La date limite de désistement des candidats a été fixée au 23 mars à midi.
- La campagne du second tour commencera dans la foulée, du 23 au 30 mars.
- Le scrutin du second tour aura lieu du 31 mars au 2 avril.
- Le dépouillement s'effectuera là encore le soir même, le 2 avril.
- La proclamation des résultats du second tour se fera le 3 avril.

Voici pour l'essentiel.

### *b) Questions et observations*

#### **Côme AGOSTINI**

Je voulais vous faire part d'une crainte. Comme vous le rappeliez, l'année 2020 sera particulièrement chargée au niveau électoral avec les municipales. Or, le premier tour des élections, qui est en réalité le tour unique pour le collège étudiant, puisque nous avons affaire à un scrutin proportionnel, se situe exactement entre le premier tour et le second tour des élections municipales.

Nous craignons beaucoup que la campagne à Sciences Po, qui suscite déjà peu d'engouement quand on voit le niveau de participation, soit rendue encore plus invisible par la campagne des municipales, qui ne manquera pas d'occuper les réseaux sociaux qui sont notre lieu privilégié de communication et même les espaces de communication « physique ». Je pense particulièrement à Paris, où on connaît l'intérêt que le scrutin peut porter au niveau national. Les militants des différents camps vont beaucoup tracter. Je crains donc qu'il y ait une confusion qui nous soit beaucoup plus préjudiciable qu'aux élections municipales. *(rires)* Je vous avoue que c'est ma crainte. Il y a deux ans, il n'y avait absolument aucune élection, il y a quatre ans non plus. Je voudrais savoir s'il ne peut pas y avoir un décalage de cette date pour éviter que tout soit au même moment.

**Jeanne LAZARUS**

Merci, M. AGOSTINI, de soulever cet enjeu, que personne n'avait, à ma connaissance, repéré.

**Andreas ROESSNER**

Si, nous en sommes parfaitement conscients. Et c'est pour cela que je pointais du doigt la concomitance des deux scrutins. En revanche, il me semble vraiment que les étudiants de Sciences Po sont parfaitement en mesure de faire la distinction entre les deux choses, d'une part les municipales, et d'autre part les scrutins internes à l'IEP. *(rires dans la salle)* Je suis sûr que tout le monde saura faire la part des choses, et j'ai aussi entière confiance dans le corps étudiant de Sciences Po ; que ce soit pour tracter physiquement à l'intérieur de nos murs, ou pour être actifs sur les réseaux sociaux.

Je vous rappelle en complément que, de manière réglementaire, nous organisons avec les étudiants un grand débat électoral pendant les années d'élections. Nous allons donc donner un maximum de visibilité à la campagne, avec vous, les étudiants, dans l'amphithéâtre Boutmy et vous avez ensuite les réseaux sociaux, le tractage physique. Je ne pense vraiment pas qu'il y ait lieu de redouter une baisse de la participation parce qu'il y a les municipales en parallèle.

**Jeanne LAZARUS**

Faisons confiance aux étudiants de Sciences Po. Espérons qu'ils soient capables de diviser leur esprit au moins en deux. *(rires)*

## **VI. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 28 MAI ET 25 JUIN 2019**

*Les procès-verbaux des séances du 28 mai et 25 juin 2019 sont approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour et 2 abstentions).*

## **VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

**Côme AGOSTINI**

Je voulais partager avec vous une gêne et une crainte concernant l'ouverture de la possibilité de réserver des sièges dans l'amphithéâtre Émile Boutmy. Je pense évidemment que l'on serait tous heureux de siéger sur un banc Simone Veil ou toute autre grande personnalité, mais je crains que cette possibilité pose aussi sérieusement problème au regard du risque dont elle est porteuse : que des noms beaucoup plus indésirables figurent sur nos bancs.

La recherche de nouveaux financements, qui est plus que louable et pour laquelle nous vous soutiendrons toujours, ne peut pas se faire au prix de l'image de notre établissement, qui pourrait pâtir d'une polémique provenant, par exemple, de personnes comme Éric ZEMMOUR ou Paul BIYA dont les noms figureraient sur une plaque sur nos bancs. Je voudrais savoir s'il y a une réflexion engagée sur ce sujet : si nous nous trouvons face à un tel cas de figure, comment agissons-nous ?

Pour le *namings*, nous avons déjà émis des réserves. Mais, d'après ce que j'avais compris, il y avait une commission qui vérifiait l'origine des personnes, leur nom et leur cursus.

Voilà notre crainte.

**Fabien LOUCHARD**

Je suis ravi d'entendre que nous sommes rejoints par les élus de NOVA sur cette proposition. Cela fait un certain temps que nous nous sommes engagés sur cette question. En Conseil d'administration, nous avons fait une intervention, en Conseil de l'Institut, il me semble que nous avons évoqué dans la lettre des élus notre pétition, qui n'a pas encore été très relayée par d'autres organisations. Je suis donc extrêmement content d'entendre ce soutien. Bien qu'il soit assez tardif, nous le prenons !

**Frédéric MION**

En effet, ce sujet a fait l'objet d'une discussion au Conseil d'administration de la FNSP. Sur le point que vous évoquez, le risque de réputation qui s'attacherait au fait que le nom de telle ou telle personnalité qui se serait, pour des raisons diverses, mal comportée ou déconsidérée se trouverait attaché durablement à tel ou tel élément constitutif du patrimoine de notre institution, la règle qui prévaut pour ce que j'appellerais les « grands *namings* » (ceux des espaces comme la cour aujourd'hui dénommée cour Sébastopol ou d'autres lieux) vaut de la même manière pour ces dénominations à titre temporaire. Comme vous l'avez sans doute vu dans la description de la campagne, on peut retenir son siège en Boutmy pour dix ans ou davantage. Mais il n'est en tout cas pas question « d'acheter » un siège en Boutmy pour toujours.

Il y a donc un filtre qui est assuré au début, au moment où nous recevons les propositions, et une vigilance qui s'exerce continuellement, avec la possibilité pour nous de saisir le comité des dons, qui a été constitué pour veiller sur la politique de mécénat de Sciences Po, de la possibilité de débaptiser tel ou tel lieu ou tel ou tel élément de notre patrimoine qui porterait le nom d'une personnalité qui, comme je le disais, se serait mal conduite ou se serait déconsidérée à un moment de son parcours. Nous sommes donc très attentifs au point que vous évoquez.

**Anton MUKHAMEDOV**

M. BICAL, de Solidaires, ne peut malheureusement pas être présent, mais il m'a transmis la demande faite par le syndicat Solidaires de lever aujourd'hui les absences de 17h à 21 h, parce qu'un rassemblement devant le CROUS est prévu à Paris et dans d'autres villes en hommage à un étudiant qui s'est tragiquement immolé par le feu à Lyon la semaine dernière. Cet étudiant était membre de Solidaires, et c'est donc une cause qui est particulièrement importante pour Solidaires, mais pas uniquement pour nous : c'est également une cause qui mobilise tous les étudiants et toutes les étudiantes en situation de précarité. C'est pour cela que je vous transmets cette demande.

**Frédéric MION**

Cette demande a en effet été formulée par écrit par votre camarade hier soir. Il n'y a pas lieu, de notre point de vue, de lever les absences. Mais, comme toujours dans ces cas-là, vous savez que nous sommes particulièrement attentifs à ce que les absences qui seraient constatées sur ces créneaux pour les étudiants qui auraient souhaité aller manifester ne soient pas pénalisées.

*Jeanne LAZARUS lève la séance à 10 heures 59.*